



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2018-035

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2018

Sommaire

DDFIP 79

79-2018-04-09-002 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la

Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres du 9 avril 2018 (1 page)

Page 3

DDFIP 79

79-2018-04-09-002

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services
de la Direction départementale des Finances publiques des
Deux-Sèvres du 9 avril 2018

*Arrêté relatif à la fermeture des services de la Direction départementale des Finances publiques
situés 44 rue Alsace Lorraine à Niort à compter du 3 avril 2018.*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES DEUX-SEVRES**

DIVISION DE LA STRATÉGIE, COORDINATION ET
DE LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS
44 rue Alsace Lorraine
BP 19149
79061 NIORT Cedex 9

Affaire suivie par Aline GRANDJANIN
aline.grandjanin@dgifp.finances.gouv.fr
05.49.06.36.22

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services
de la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2017 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture et de fermeture, exceptionnelle ou non, des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les services de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres, situés au 44 de la rue Alsace Lorraine à Niort, sont fermés au public, à titre définitif, à compter du mardi 3 avril 2018, sauf sur rendez-vous.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Niort, le 9 avril 2018
Par délégation du Préfet,
L'Administratrice générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques,


Veronique GABELLE


**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**